

(ÉCOLE)

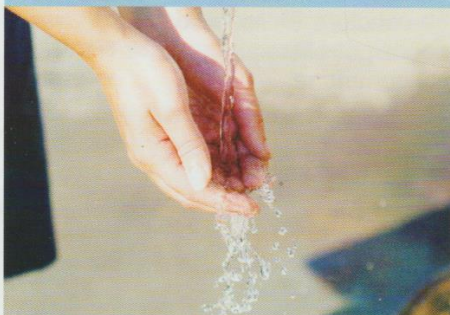
Les enfants prennent le large (P.5)



Les élèves sont devenus des spécialistes du calcul de distance, de temps et de fins connaisseurs des côtes bretonnes, charentaises, du Golfe de Gascogne et de l'Atlantique Nord. Les histoires de latitudes, de longitudes, d'anticyclones, de dépressions n'ont plus de secret pour eux...

(EAU)

Distribution d'eau décarbonatée (P.6)



La distribution de l'eau "décarbonatée" (avec un taux de calcaire moins élevé et optimisé) est effective depuis décembre dernier...

Cette eau permet en outre de faire des économies, de réduire l'utilisation des produits ménagers et d'hygiène, elle augmentera aussi la durée de vie des appareils ménagers...



L'épisode neigeux sur Lévis-Saint-Nom a permis d'apprécier les efforts de nos agents techniques



EDITO

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, notre village s'est retrouvé sous la neige : un casse-tête pour beaucoup, une joie pour nos écoliers. Pour nos agents techniques, ce furent des journées longues et éprouvantes : chasser la neige, déneiger, saler, parfois réparer le matériel pour permettre à chacun de circuler au mieux et surtout en sécurité, nos agents n'ont pas ménagé leurs efforts au service de tous. Qu'ils en soient ici remerciés.

A la Mairie, au Centre de loisirs et à l'école, nos agents ont aussi répondu présents pour accompagner les personnes les plus vulnérables, articuler l'accueil scolaire et périscolaire en lien avec le corps enseignant et vous tenir informés au mieux de l'ouverture/fermeture de l'école.

Cet épisode neigeux a permis à certains de profiter des joies de la neige et surtout de la beauté des paysages lorsque le soleil a choisi d'illuminer chemins forestiers, vallon et plaine agricole, un spectacle rare permettant d'apprécier les charmes de notre patrimoine naturel auxquels nous tenons tous.

Résolument attachés au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, nous nous réjouissons que le nouveau contrat de parc avec la Région ait été signé début mars avec pour objectif de recentrer l'action du Parc sur ses missions essentielles d'appui aux communes pour la préservation et la valorisation de leur patrimoine. Aussi et toujours dans ce même souci de permettre un développement modéré de la commune tout en préservant son cadre de vie privilégié, le Conseil municipal a décidé d'engager une modification du PLU. Nous vous tiendrons naturellement informés de la procédure. ●

Votre Maire

Aude Grignon

(VŒUX)

Cérémonie 2018



Anne Grignon, Maire de Lévis-Saint-Nom, entourée des membres du Conseil Municipal, a présenté ses vœux pour la nouvelle année le samedi 20 janvier dernier.



En présence du Député Jean-Noël Barrot et du sénateur Michel Laugier qui nous ont fait l'honneur de leur présence, elle a remis des récompenses aux bacheliers de l'année, ainsi qu'une Médaille du travail.



→ MAIRIE

Résumé du dernier conseil municipal



Séance du 05 Décembre 2017

● DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier 2018 et la date d'adoption du Budget Primitif principal 2018 pour un montant maximum de 225 000 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement entre le

1^{er} janvier 2018 et la date d'adoption du Budget Primitif de l'assainissement 2018 pour un montant maximum de 80 000 €.

● SIVOM DE CHEVREUSE

Convention d'utilisation de la piscine intercommunale pour la natation scolaire. Le Conseil municipal approuve les termes de la convention d'utilisation de la piscine intercommunale du SIVOM de Chevreuse pour l'année scolaire 2017/2018.

● EAU POTABLE

SIRYAE : service de l'eau potable, rapport annuel du délégataire.

Le Conseil municipal prend acte du rapport du délégataire du service de l'eau potable du SIRYAE pour l'année 2016.

● PREVENTION

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un conseiller de prévention au sein de la commune.

● SERVITUDE

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de servitude à conclure entre la société de transports pétroliers par pipeline TRAPIL et la commune.

Connaissez-vous le minibus ?

Vous faites vos courses à proximité. Vous avez des problèmes de déplacement ? Connaissez-vous ce véhicule ?

Savez-vous que vous pouvez l'emprunter (avec le chauffeur) tous les mardis et vendredis matin pour vous rendre au marché des Essarts, et en revenir bien sûr... Et en plus, on peut venir vous chercher.

Il suffit de vous inscrire en mairie, n'hésitez pas !

Faites le connaître à vos voisins qui ne lisent pas ce message. Merci pour eux.



→ LÉGISLATION

Animaux de compagnie



Réglementation des animaux dangereux

Les chiens de 1^{ère} catégorie

Chiens dits d'attaque n'appartenant pas à une race mais assimilables par leurs morphologie aux chiens de race suivants : Staffordshire terrier (pitbulls), Mastiff (Boerbulls), Tosa.

Les chiens de 2^e catégorie

Chiens dits de garde ou de défense, ce sont les chiens de races American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa et les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

Il est rappelé que la détention de ces chiens est strictement encadrée, notamment :

- l'accès des chiens de la 1^{ère} catégorie aux transports en commun, aux lieux publics à l'exception de la voie publique et aux locaux ouverts au public est interdit. Leur stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs est également interdit.
- sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, les chiens de la 1^{ère} et de la 2^e catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Il en est de même pour les chiens de la deuxième catégorie dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun.
- tout propriétaire de chiens de 1^{ère} et de

2^e catégorie doit posséder un permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence. La délivrance de ce permis est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie), d'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale. Les références du permis de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire.

- tout propriétaire de chiens de 1^{ère} et de 2^e catégorie doit obligatoirement faire réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale. Lorsque le chien n'a pas atteint l'âge auquel cette évaluation doit être faite (entre 8 et 12 mois), il est délivré à son propriétaire un permis provisoire. Le vétérinaire transmet au maire l'évaluation comportementale du chien.
- lorsqu'un chien représente un danger, le maire peut demander une évaluation comportementale de l'animal par un vétérinaire, même si celui-ci ne fait pas partie des chiens catégorisés. A la suite de cette évaluation, le maire peut imposer au propriétaire de l'animal de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, sanctionnée par l'obtention d'une attestation d'aptitude. L'ensemble de ces frais est à la charge du propriétaire.
- toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie. ●

(DÉCHETS)

Nettoyage de printemps



- Parce que nos déchets ne sont pas ou difficilement biodégradables.
- Parce qu'ils sont issus de ressources naturelles mais pas seulement. Ils sont aussi constitués d'éléments chimiques.
- Parce que ces déchets finissent par polluer les sols, l'eau et l'air.
- Parce que la nature, nos rues, nos espaces communs sont plus beaux sans déchets.

Le Nettoyage de Printemps est piloté par le Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse sur l'ensemble de son territoire et en est à sa 9^e édition. Certes cette opération serait inutile si chacun respectait les espaces publics mais chaque année nous constatons que le "Nettoyage de Printemps" reste utile. L'école y participe également autour du terrain d'évolution afin de sensibiliser les plus jeunes.

Venez nombreux, petits et grands, seul ou en famille, pour participer à cette balade citoyenne, amicale et utile. Munissez-vous de chaussures de marche, d'un gilet jaune et apportez vos gants de jardinage, nous vous fournirons des sacs poubelle.

Un goûter clôturera la "balade" de 2 heures environ. Les enfants sont placés sous la responsabilité des parents. Nous vous donnons tous rendez-vous le samedi 17 mars à 14h30 sur le parking de la Mairie.

(NEIGE)

Merci à vous tous !



Notre Village a connu les rigueurs de l'hiver avec des épisodes neigeux prononcés au risque de rendre tout déplacement hasardeux et de paralyser les services publics.

Cependant et grâce au personnel communal et à son dévouement, Lévis a passé cette épreuve avec les honneurs.

Vous êtes nombreux à avoir témoigné de la qualité du travail accompli et de la disponibilité des agents pendant cette période délicate et nous vous en remercions.

Le sens du service public comme l'attachement du personnel au village ont été exemplaires. Pour assurer l'accueil des enfants Gwenaëlle, Maria, Jocelyne et les agents de service du Centre de loisirs et de l'école se sont mobilisés. Pour dégager les routes même en endroits difficiles, les services techniques (Florian, Stéphane, Christophe) et des bénévoles (Alain Usseglio en renfort) n'ont pas ménagé leur peine. En Mairie, Alexandra est restée à l'écoute, comme Véronique et Stéphanie pour assurer l'ouverture et le fonctionnement des lieux. Et pour coordonner les actions à mener, Valérie, notre Secrétaire Générale, a tenu bon la barre.

Alors aux noms de la Municipalité et des Lévisiens qui ont pu apprécier la continuité des services malgré des conditions difficiles "merci" à toutes et tous pour cette mobilisation qui illustre une fois de plus l'implication des personnels dans le bien-être collectif."

→ ÉCOLE

Retour à la semaine de quatre jours



Rythmes scolaires modifiés dès septembre 2018

→ Le 27 juin 2017, un décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié permettant aux communes et aux écoles de se repositionner sur les rythmes scolaires. A Lévis-Saint-Nom, il a été décidé de prendre le temps de réfléchir alors que d'autres communes se sont positionnées dès la rentrée scolaire de 2017.

Un petit historique s'impose. Jusqu'en 2008, l'école se déroulait sur 4-5 jours avec cours le samedi matin. A partir de septembre 2008, fin de l'école le samedi matin et début de la semaine des 4 jours. En 2013, la réforme Peillon prévoyait le retour de la semaine des 4-5 jours, elle sera mise en place à la rentrée 2014 à L'Ecole des Sources. Après concertation de l'ensemble des acteurs, un nouvel emploi est mis en place : cours de 9h à 16h avec une pause méridienne de midi à 13h45 et école le mercredi matin.

Pour statuer sur les nouveaux rythmes, le nouveau décret prévoit que le directeur académique des services de l'Éducation nationale peut autoriser des adaptations à l'organisation

de la semaine scolaire suite à une proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école. Un cadre est posé : durée hebdomadaire des cours de 24 heures, avec un maximum de six heures par jour et trois heures et demie par demi-journée, ainsi qu'une pause le midi d'au moins une heure et demi.

En novembre 2017, un sondage est organisé par des parents élus : 61,40 % se prononcent pour la semaine de 4 jours, 33,33 % pour la semaine des 4-5 jours et 5,27 % sont sans opinion.

Une réunion de concertation s'est tenue le vendredi 19 janvier avec l'ensemble de l'équipe éducative, les délégués de parents élus, la directrice de l'Accueil de Loisirs et la Mairie afin que chacun puisse faire un bilan et exprimer son point de vue sur la semaine des 4-5 jours.

Enfin le 2 février, le Conseil d'école a voté pour le retour de la semaine des 4 jours avec 11 voix Pour, 2 Contre et 2 Abstentions.

Par conséquent, dès la rentrée 2018, les nouveaux horaires de l'Ecole des Sources seront : 8h45 à midi et 13h45 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. ●

→ MINI-TRANSAT



L'école prend le large...

→ Estelle est une navigatrice morbihannaise de 27 ans qui rêve depuis l'école primaire de faire de la Course au Large. Adolescente elle s'est illustrée sur les podiums de voile légère (catamaran).

Elle vient de traverser l'Atlantique à bord de son fidèle Starfish, bateau de course de 6,50 m en solitaire et sans assistance et a obtenu une très belle quinzième place (56 partants) en 27 jours, 3 heures, 39 minutes et 33 secondes. Elle remplit largement ses objectifs sportifs à bord d'un bateau d'ancienne génération et au sein d'une flotte très compétitive. Nous espérons que cette belle performance sera suivie de bien d'autres...

Le départ de la Mini Transat 2017 a eu lieu le 1^{er} octobre à La Rochelle pour une première étape à destination des îles Canaries. Le 1^{er} novembre, la flotte a quitté Las Palmas de Gran Canaria à la conquête de l'Atlantique avec un passage obligé entre 2 îles de l'archipel du Cap Vert pour une arrivée en Martinique. Estelle a franchi la ligne le jeudi 18 novembre à 5 h du matin.

Ma classe l'a suivie sur les onze courses qui ont abouti à celle-ci, la Mini transat, et dont la première a eu lieu en mars 2016. Les élèves sont devenus des spécialistes du calcul de distance, de temps et de fins connaissances des côtes bretonnes, charentaises, du Golfe de Gascogne et de l'Atlantique Nord. Les histoires de latitudes, de lon-

gitudes, d'anticyclones, de dépressions n'ont plus de secret pour eux.

Ils ont aussi appris, je l'espère, à aimer et à respecter notre belle planète bleue.

Pour clore cette collaboration, Estelle Greck est venue passer une matinée avec nous le vendredi 8 décembre.



Au programme :

- visionnage du film de la Transat en avant-première,
- questions des élèves, échanges,
- lecture par les élèves de leurs articles sur la course.

Une jolie histoire prend momentanément fin mais nous garderons à l'école la magnifique bannière étoilée réalisée l'année dernière et portée sur la Grand-Voile de la Rochelle au Marin ! ●

Plus d'infos sur :

www.minitransat.fr/label-bleue

<http://greckestelle-revonslongcours.com/>

La page athlète Greck Estelle Révons Long Cours sur Facebook est la plus complète.

Gaëlle Follezu

(LIRENVAL)
18^e édition
du Salon du livre

LIRENVAL



Le Salon Lirenval aura lieu le samedi 7 avril à Chevreuse, Espace Fernand Léger (entrée libre) avec pour invité d'honneur Patrick Poivre d'Arvor.

Au programme :

- Concert-dessiné avec les Bacon Brothers.
- Master-class destinée aux lycéens avec Patrick Poivre d'Arvor autour de son livre Les Ecrivains maudits.
- Café littéraire animé par l'écrivain Patrick Souchon avec les auteurs du prix adulte.
- Remise du Prix Michel Tournier en présence de Madame Valérie Pécresse, marraine du Salon, Monsieur Yves Vandewalle, président du PNR, Monsieur Barrot, député des Yvelines, de nombreux maires des communes de la Vallée de Chevreuse ainsi que plusieurs autres personnalités invitées.
- Résultat du Concours de Carnet de Voyage.
- Clôture du Salon avec un concert-lecture. Patrick Poivre d'Arvor sera interviewé par l'écrivain-musicologue Alain Duault.

Et tout au long de la journée, expositions d'art, animations diverses parmi lesquelles, ateliers d'initiation à différentes calligraphies, origami, ateliers d'écriture, ateliers d'illustration, et bien sûr les dédicaces...

(IMPÔTS)

Fermeture de la Trésorerie



La fermeture de la Trésorerie de Chevreuse interviendra le 1^{er} avril 2018. Ce changement s'inscrit dans un processus de modernisation du service public, intégrant la contrainte budgétaire croissante de l'État. Dans ce contexte, la mission du recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, impôts locaux...) a été transférée au Service des impôts des particuliers de Saint-Quentin Ouest, offrant à l'usager un service unifié traitant à la fois des questions de calcul et de paiement.

Ce service est installé au Centre des Finances Publiques situé au 2, avenue du Centre à Guyancourt. Les contribuables, par ailleurs, bénéficient d'ores et déjà d'une offre de services en ligne sur le site impots.gouv.fr. Ainsi, sans se déplacer, ils peuvent effectuer l'ensemble de leurs démarches fiscales en ligne : déclarer leurs revenus, télécharger des imprimés, payer leurs impôts, consulter leur situation fiscale...

Le Service financier et comptable des communes de Chevreuse, Choisel, Dampierre, Lévis-Saint-Nom, Milon, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Rémy et Senlisse reste géré, jusqu'au 31 mars 2018, par la Trésorerie de Chevreuse, située provisoirement au Centre des Finances Publiques de Trappes.

Il sera ensuite transféré au 1^{er} avril à la Trésorerie de Maurepas située au 5, allée du Bourbonnais à Maurepas.

→ EAU SANITAIRE

Distribution effective de l'eau décarbonatée



Les avantages d'une eau moins calcaire

→ Les travaux de construction des deux usines de traitement de calcaire sur les sites des Bîmes et de Rosay viennent de s'achever en respect des délais initialement prévus par le SIRYAE (Syndicat intercommunal de fourniture de notre eau sanitaire).

La distribution de l'eau "décarbonatée" (avec un taux de calcaire moins élevé et optimisé) est effective depuis décembre dernier.

Concrètement, la teneur en calcium et en magnésium dans l'eau est communément appelée "dureté de l'eau". La dureté s'exprime en degré français (°f) et, s'il, n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre, les exploitants ne peuvent légalement distribuer une eau dont l'indice est inférieur à 15 °f (eau trop agressive).

Avant mise en œuvre du nouveau traitement par le SIRYAE, le taux moyen de l'eau est de 39,8 °f (source ARS 2016). Cette eau très calcaire, altère, réduit la durée de vie et les performances des équipements ménagers. En revanche, elle est bénéfique pour la santé et contribue pour

environ 25 % aux besoins quotidiens en calcium.

Le nouveau traitement vise donc à trouver le meilleur équilibre entre une eau trop douce et une eau trop calcaire. Le taux de 22 °f se situant dans la norme de l'eau dite "idéale", c'est la valeur qui a été retenue et qui est donc distribuée depuis fin décembre.

Cette eau permet en outre de faire des économies, de réduire l'utilisation des produits ménagers et d'hygiène, elle augmentera aussi la durée de vie des appareils ménagers, chauffe-eau et chaudières. ●

Les informations complémentaires sont disponibles sur les sites internet www.saurclients.fr ou www.siryaefr

RELÈVE COMPTEURS D'EAU

Siryaef procédera à la relève des compteurs d'eau sur la commune le lundi 9 avril prochain.

Pensez à noter cette date sur vos agendas.

vie associative, culturelle et sportive...



REPAS, SORTIES

(CCAS)

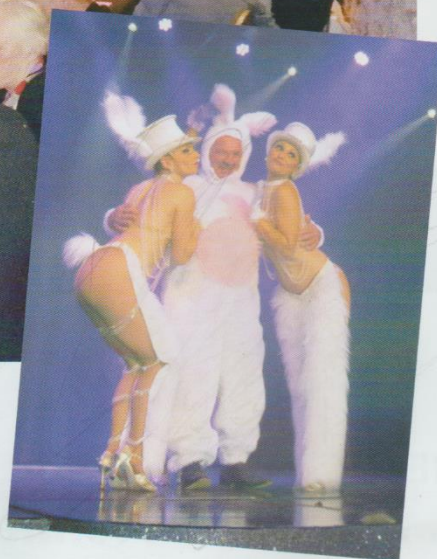
Activités et programme en images



→ Le repas de fin d'année a eu lieu le samedi 9 décembre dernier : une centaine de convives se sont retrouvés au Cabaret du Bout des prés de Cernay-la-Ville où ils ont pu apprécier repas et spectacle...

Le jeudi 11 janvier quarante personnes ont tiré les rois (et les reines...) et ont pu rendre hommage à nos deux chanteurs

français disparus en 2017, avec cadeaux à la clé pour les plus grands fans... ●



→ Et pour la suite ! Jeudi midi 5 avril le CCAS organise son "repas de printemps" à l'extérieur (attention : fiche d'inscription dans ce numéro de Lévis infos).

Jeudi 14 juin : journée "Sortie de printemps" en Val de Loire.

Au programme :

10h : balade en calèche traditionnelle.

12h : Déjeuner dans un restaurant traditionnel à Villandry.

15h : Promenade audio-commentée en petit train touristique dans la ville de Tours.

17h : Croisière commentée de 50 minutes sur la Loire.

Et toujours, la possibilité de partager nos sorties cinéma au Ciné7 d'Elancourt. ●

(REPAS)

Portage à domicile



Ce service de portage est organisé par le CCAS des Essarts-le-Roi, regroupe 4 communes : Les Essarts-le-Roi, Lévis-Saint-Nom, Auffargis, Le Perray-en-Yvelines.

Prévu en cas de perte d'autonomie temporaire (convalescence) ou prolongée, vous pouvez en bénéficier 7 jours sur 7 ou à la carte (quelques jours dans la semaine, midi et soir ou uniquement le midi) tarifs en mairie. ●

(JAZZ)

Festival



Le Festival Jazz à toute heure fête sa 20^e édition. Cette année encore vous pourrez jusqu'au 8 avril assister à de nombreux concerts : Jo Harman, Charles Passi, André Ceccarelli, Karen Souza, Charlélie Couture, Miles Sanko, entre autres... ●

Une programmation et toutes les infos que vous recherchez sur : www.jazzatouteheure.com

(EOL - L'ORGUE DE ROCHE)

Boriana Savova en concert



Photo : PNRHVC

→ EOL et l'Orgue de Roche accueilleront Boriana Savova, pianiste et soprano américaine de la Julliard

School et du New-York Metro-

politan Opera, actuellement Professeur au Richland College de Dallas.

• **le dimanche 18 mars** à 17h, en l'Abbatiale Notre Dame de la Roche, pour un récital autour de Schubert suivi d'un chocolat viennois.

Places : 12-10 et 5 €

Infos au : 06 80 62 80 89

• **le mercredi 21 mars** à 20h30, jour du Printemps, en l'église de Lévis-Saint-Nom.

Elle donnera, sur piano de concert Bösendorfer, l'extraordinaire et spectaculaire Deuxième Concerto de Rachmaninoff ; elle chantera aussi, toujours accompagnée à l'Orgue par Francis Vidil, des mélodies d'opéras italiens en hommage à Aldo et Bernard Usseglio, à qui ce concert est dédié. ●

Places : 16-12 et 6 €

Infos : 01 34 61 00 66 - orgueol.org

(CLUB DES JEUNES D'AUTREFOIS)

Repas printanier... Prague... Vienne, inscrivez-vous !



→ Le Club des Jeunes d'Autrefois a débuté l'année 2018, le 18 janvier passé, par son Assemblée générale annuelle organisée autour d'un événement festif et musical "la traditionnelle Galette" au cours duquel le Président Michel Guichard a présenté ses vœux. A la parution de ce journal, le Club aura organisé en février un après-midi dan-

sant "Chandeleur" et le 15 mars une sortie à Paris au Musée des Arts Forains avec déjeuner au restaurant. Le 12 avril, aura lieu notre "Repas Printanier" animé musicalement et nous pourrons danser. Le 17 mai, un après-midi goûter avec jeux sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent.

Du lundi 28 au mercredi 30 mai, séjour 3 jours / 2 nuits à Prague (photo ci-contre) au prix de 735 €/pers. (transport, hébergement, repas et visites inclus).

Le 23 juin, un loto sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent.



Du dimanche 2 au mardi 4 décembre 2018, séjour 3 jours / 2 nuits à Vienne pour les marchés de Noël au prix de 690 €/pers. (transports, hébergement, repas et visites inclus).

Pour vous inscrire à ces sorties, renseignez-vous auprès du Président. ●

Le Président Michel Guichard

Mobile : 06 07 26 70 52

Email : mgd78320@gmail.com

vie culturelle...

(F2L)

17-18 Mars 2018
Salon
 20^{ème} des **Arts**



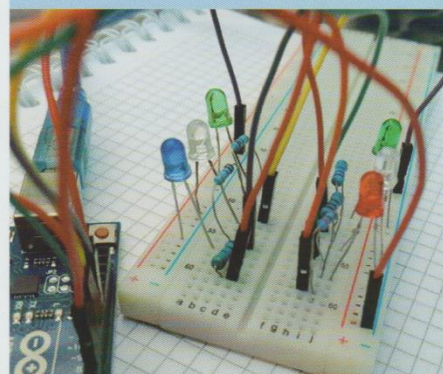
14h-18h et 10h-18h00 Entrée libre
 - Piano : samedi 17h00

→ Le 27 janvier au soir, le soleil était dans la Salle polyvalente avec la musique latino du groupe Los Chiriquitos, invité du concert tapas. Ecoute, dégustation, échanges amicaux et danse ont animé le public venu nombreux. Une belle fête !

Prochain rendez-vous : le Salon des Arts. Les 17 et 18 mars, nous vous invitons à découvrir les talents d'artistes et artisans de la région. Une vingtaine d'exposants seront présents dans la grande salle. En même temps, dans la petite salle, vous pourrez voir l'exposition d'art créatif des enfants du Centre de loisirs. L'entrée est libre, à partir de 14h samedi et de 10h à 18h dimanche.

Venez visiter et donner votre avis sur les œuvres (Prix du public). ●

(LES ACTUS) Graines et culture



Répare - Café

Ne jetez plus et offrez une seconde vie à vos objets... Vous apportez vos objets, nous les réparons avec vous.

Vous savez coudre, réparer, recycler, conseiller, former... pendant une matinée, venez nous aider à renforcer l'équipe.

Cette nouvelle activité est gratuite et ouverte à tous.

Soirée-cabaret

Samedi 7 avril à 19 h30 - Salle polyvalente de Lévis-St- Nom.

Soyez tantôt spectateurs, tantôt acteurs... Ceux qui le désirent, préparent une chanson, une petite pièce théâtrale, ou une poésie, un texte, une danse, un sketch... seul, en famille, entre copains, avec son voisin...

Tout cela dans une ambiance chaleureuse, et décontractée, autour d'un repas partagé : vous pouvez apporter un plat salé ou sucré, des fruits... que nous mettrons en commun sous forme de buffet. Les boissons seront en vente sur place.

Renseignements et inscription : grainesetcultures@gmail.com

Amap

Notre AMAP fonctionne toujours les mercredis soirs, de 19 à 20 h, avec les paniers de légumes, pains, oeufs, fromages de chèvre et ventes ponctuelles.

Nouveau ! Agrumes bios, en direct de Valence (Espagne) et huîtres bretonnes de pleine mer.



(TÉLÉTHON)

RETOUR SUR IMAGE

Une des nombreuses animations proposées lors du dernier Téléthon à Lévis-Saint-Nom.

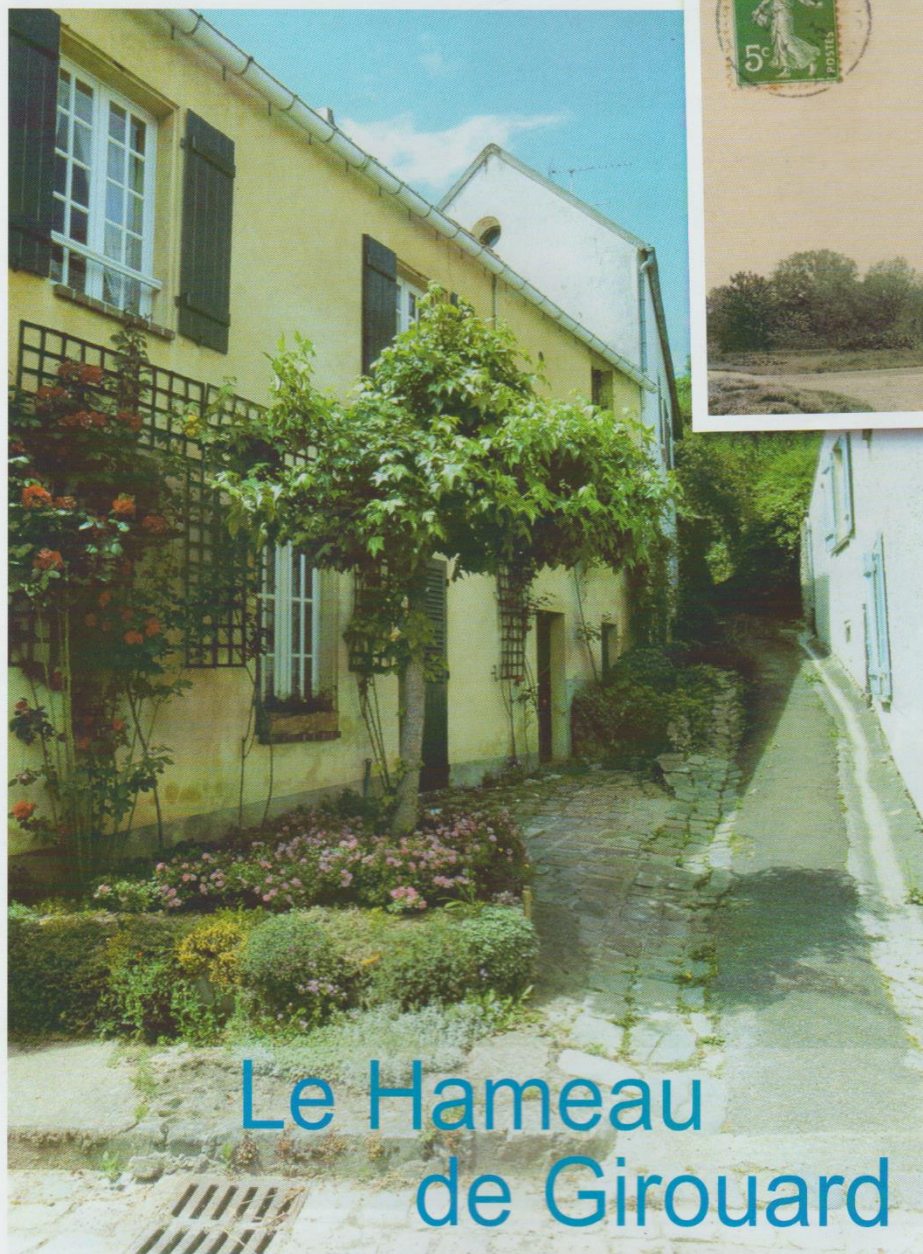
VOS RENDEZ-VOUS A LÉVIS-SAINT-NOM

Mars	Samedi 10 : Loto de l'Harmonie - 19h Salle polyvalente
	Jeudi 15 : Goûter - (Jeunes d'Autrefois)
	Samedi 17 et dimanche 18 : Salon des Arts (F2L) + Exposition enfants centre loisirs - Salle polyvalente
	Dimanche 18 : Orgue de Roche accueille Boriana Savova, récital à l'Abbatiale ND de la Roche - 17h
	Mercredi 21 : EOL reçoit Boriana Savova, pianiste et soprano (voir article ci-contre) - 20h30 Eglise de Lévis-Saint-Nom
Avril	Samedi 24 : Fête du printemps - (La Récré)
	Jeudi 5 : Repas de printemps - CCAS
	Samedi 7 : Soirée Cabaret - 19h30 (Graines et Cultures)
	Dimanche 8 : Chasse aux œufs - (La Récré)
Mai	Jeudi 12 : Repas printanier - (Jeunes d'Autrefois)
	Jeudi 17 : Goûter et Jeux - (Jeunes d'Autrefois)
	Vendredi 25 au dimanche 27 : week-end culturel à Notre Dame de la Roche, concerts, expositions, visites découverte... Animations continues
Juin	Dimanche 3 : Concert de fin d'année des élèves - (F2L) Salle polyvalente
	Samedi 10 : Gala de danse - Salle polyvalente (F2L)
	Jeudi 14 : Sortie de printemps - CCAS
	Jeudi 21 : Goûter Loto - (Jeunes d'Autrefois)
	Samedi 16 (ou 23) : Fête de l'école - (La Récré)

Centre polyvalent - Rendez-vous périodiques

- Permanence UFC Que Choisir - 10-12h : chaque mois 1^{er} et 3^e samedi
- Café littéraire de 10h30 à 12h - Graines et Cultures : chaque mois 2^e samedi
- Micro-bibliothèque d'alternatives positives - 10h30 -12h : chaque mois 2^e et 4^e samedi et 1^{er} mercredi 9h-10h30

Voyage dans le temps... toute une histoire...



“Constitué d'une multitude de hameaux, Lévis-Saint-Nom ne comporte pas véritablement de cœur de village. Girouard, avec la mairie, tente de se placer comme un lieu de rassemblement” ... ●

Un hameau chargé d'histoire

→ De nombreuses constructions anciennes émaillent le lieu en arrivant de la route d'Yvette.

Dès l'entrée de Girouard on peut aper-

cevoir au bout d'une longue allée le **château de la Cour-Lévis**. L'édifice actuel édifié aux alentours de 1880, remplace un château datant du XVIII^e siècle.

C'est alors une maison de campagne, appelée Cour-Girouard qui appartient à



une famille d'officiers du roi, les Quétier. Patronyme que l'on retrouvera parmi les signataires du cahier des délibérations de la paroisse pour l'Assemblée des Etats généraux de 1789 (voir plus loin extraits des délibérations).

Diverses propriétés bordent la route. **La Reinerie**, grande bâtisse blanche construite au XIX^e siècle. Elle fût la résidence du peintre réputé Henri Manguin, élève de Gustave Moreau.

Un peu plus loin, se détachant de la forêt, on aperçoit **la Bulière** qui fut un temps le lieu de villégiature de Peter Townsend, contraint à l'exil à la suite de son idylle avec la princesse Margaret, sœur d'Elisabeth II, reine d'Angleterre.

On longe ensuite **le Prieuré** qui accueillit durant la seconde guerre mondiale l'acteur Fernand Ledoux. Cette résidence fût par la suite celle d'un chanteur célèbre dans les années 60.

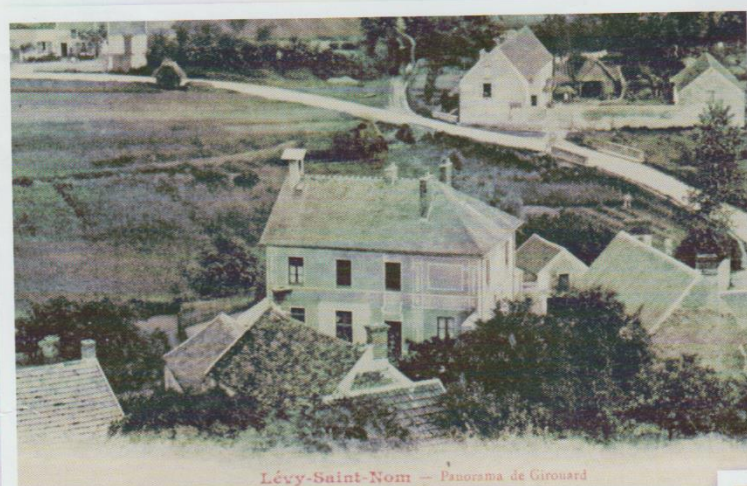
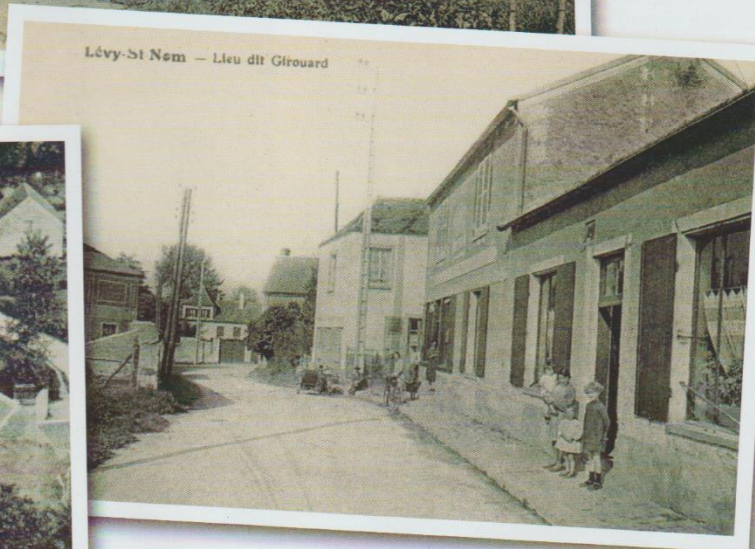
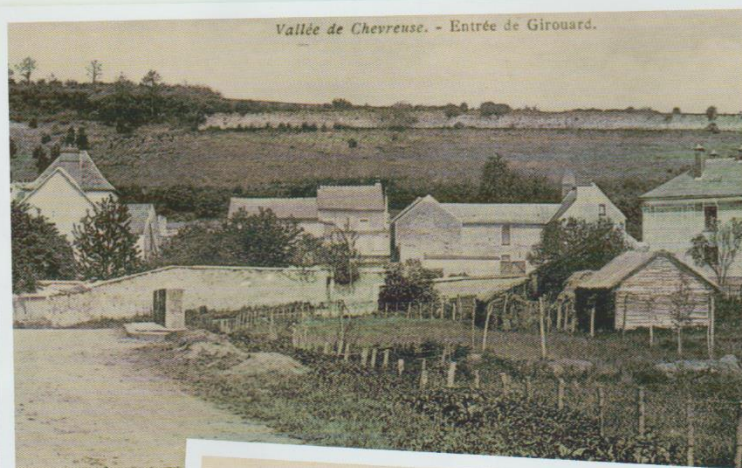
La maison suivante dont le pignon s'avance en bord de trottoir, abritait le **Café de l'Espérance** qui était aussi le bureau de tabac de Lévis.

A gauche de la Mairie, une grande bâtisse en U, ancienne ferme se tenait une auberge nommée **le Coq Hardi**. On y trouvait également **la Girouette**, ancienne épicerie qui servit même de salle de projection au temps du cinéma muet.

Face à la Mairie, s'élève une bâtisse du XVIII^e siècle, dotée d'une petite tour carrée. André Gide, prix Nobel de littérature en fût le propriétaire. Appelée **la Mivoie**, il laissa finalement ses enfants s'y ins-

taller. Passionné de botanique, il y avait fait faire un magnifique jardin que les propriétaires actuels ont eu à cœur de préserver et d'entretenir.

La Mairie, mairie-école fut construite en 1846. La classe s'y faisait au rez-de-chaussée du bâtiment jusqu'en 1988. Le logement de fonction devint à la suite de cette désaffectation salle du Conseil municipal. Le reste des locaux étant attribué aux services administratifs et techniques.



Lévis-Saint-Nom à l'aube de 1789

→ Sous l'Ancien Régime, dans les villages du royaume était érigé un poteau marqué aux armes du seigneur, signe le plus visible de sa seigneurie. Il devait se trouver au carrefour de deux routes, selon toute vraisemblance à l'emplacement de l'actuelle mairie.

Les terres de Lévis changèrent plusieurs fois de propriétaires au cours des siècles. Le dernier d'entre eux sera Louis XVI qui les avait rachetées à son parent, le Duc de Penthièvre.

La paroisse de Lévis faisait alors partie de "la Généralité de Paris". A partir de 1776, l'Intendant de la capitale, Berthier de Sauvigny, y fit procéder à l'arpentage des terres.

Le but de cette démarche étant de répartir de façon plus équitable les charges fiscales des "paroisses" et d'assurer ainsi un meilleur rendement de l'impôt.

Devant la situation dramatique du pays, Louis XVI organise en 1789 les Etats généraux. Les paroisses sont alors invitées à présenter les moyens qu'elles proposent pour participer au bien général. A cette occasion les doléances de la "Pa-

roisse de Saint-Nom de Lévy" mettent en avant les injustices que vivent ses habitants.

Extraits des "Délibérations de La Paroisse de Saint-Nom" pour l'Assemblée des Etats généraux du 27 avril 1789.

Art.1 "...Oter la taille, la dîme, les entrées et les aides" remplacé par "un impôt territorial... au cinquième du revenu de chaque terre... Par le moyen de cet impôt, tous les seigneurs payeraient, pour leurs parcs, jardins, remises et bois... Diminuer l'impôt du sel et du tabac..."

Art. 2 "Que chaque archevêque évêque et abbé ne puissent jouir que d'un bénéfice... En réformant les couvents... placer une partie des moines dans les abbayes vacantes... leur assigner un revenu honnête, et s'emparer de leurs biens qui sont considérables".

Art.5 "Vu la disette... contraindre les magasiniers... même par la force, à remplir

les marchés et mettre fin à leur monopole..."

Art. 6 "...Que la corvée ne serve qu'à la réparation des chemins de la paroisse..."

Art. 7 "... Obliger les curés à se concerter avec la municipalité pour la distribution des aumônes que les seigneurs et autres font dans les paroisses..." ●

Quatre mois plus tard, c'est la prise de La Bastille... A lire dans le prochain numéro.

Remerciements : Extraits du livre "Au fil de l'Yvette" encore disponible auprès de l'AMICALE (Association pour la Mise en valeur du CAdre naturel et culturel de Lévis Saint Nom), merci à eux. Photo "Sente" : J. de Givry.



(ANNONCES)

Garde d'enfants :

Je cherche une personne pour récupérer mes enfants de 10, 6 et 3 ans à l'école de Lévis à 16h et les garder jusqu'à 18h les mardis et jeudis. Paiement en CESU.

N'hésitez pas à me contacter.

Contact: Elodie Abellan

Téléphone: 06 80 31 50 54

Baby-sitting

En 3^e année de médecine, je propose mes services en tant que baby-sitter. Agée de 21 ans, sérieuse, consciencieuse, j'adore jouer avec les enfants !

Je peux également les aider à faire leurs devoirs, ou leur proposer des cours de soutien scolaire (primaire, collège, lycée section scientifique...). Je suis disponible en soirée et ponctuellement en journée. Je peux me déplacer sur Lévis-St-Nom, les Essarts, Auffargis ou le Perray.

Contact : 06 04 51 87 15

Mail : lea.tettamanti@gmail.com

(ÉTAT-CIVIL)

Naissances

Scarlett Touboul née le 19/11/2017

Soline Arnou née le 29/11/2017

Tom Briatte né le 11/12/2017

Tommy Desmet né le 01/01/2018

Décès

Françoise Saladini née Brugnol
le 01/12/2017

Robert Barriere le 14/12/2017

Aldo Usseglio-Viretta
le 20/12/2017



Lévis
Saint
Nom



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

Lévis-infos

MARS 2018 - N°17

Journal municipal édité par

la Mairie de Lévis-Saint-Nom

Directrice de la publication :

Anne Grignon - Rédaction :

Commission Communication

Martial Goussard - Anne Bergantz

Laure Bongert - Anne Grignon

Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux

Myriam Santerne

Conception réalisation :

A com. Anssens - Crédit photos :

Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens

PNR - Orange - Freepik.com

Pixabay - DR.

MAIRIE LÉVIS-SAINT-NOM

Place Yvon Esnault

Tél. 01 34 61 82 05

Fax : 01 34 61 49 94

levis.mairie@wanadoo.fr

www.levis-saint-nom.fr

Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h

Je : 8h30-12h - 14h-20h.



CÔTÉ JARDIN

Tiens... voilà le printemps !



→ Nous l'attendions depuis de nombreux mois, voici donc le printemps. Celui-ci apporte le bonheur dans nos jardins, sur nos balcons et nos terrasses après un hiver plutôt humide et neigeux. La végétation va donc maintenant entrer en pleine effervescence et les bourgeons sont prêts à éclater ...

Dans notre dernier article,

nous parlions d'améliorer nos terres argileuses en recyclant les différentes matières organiques à notre disposition. Et bien pour cette nouvelle saison, c'est avec cet objectif que nous allons travailler.

Bien sûr, nous allons privilégier les zones ensoleillées et lumineuses qui permettent de réaliser un potager ou des potées de fleurs abondantes et variées. Mais nous n'oublions pas les situations ombragées. **Venons-en maintenant aux conseils de saison...**

Ce sera par exemple le temps de faire les petits travaux de nettoyage mais également de planter les derniers arbres, arbustes et rosiers achetés en conteneur. Ensuite on pourra aussi "décompacter" la terre des différents massifs floraux et nettoyer les vivaces.

On aura aussi à terminer la taille de différents arbustes comme :

- ceux à floraison estivale comme les buddleias ou althéas.
- les rosiers en rabattant à 3 yeux ou à 5 dans le cas de "rosiers buisson".
- les glycines devront être taillées à deux yeux pour les pousses latérales et en réduisant au moins de moitié les pousses de l'année.
- les chèvrefeuilles en supprimant les rameaux morts et toutes les branches qui s'éloignent du mur.
- quant aux hortensias, il s'agira de couper les vieilles branches et autres inflorescences fanées juste en-dessous du bourgeon terminal.

Ensuite nous pourrons réaliser des nouvelles plantations :

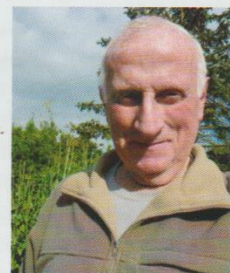
- les pavots, coquelicots, nigelles de damas, dès que le sol se réchauffe un peu.
- les bulbes les moins sensibles au froid comme les hémérocalles, crocosmias, glaïeuls ou lis.
- pour les autres tels que les dahlias, il sera préférable d'attendre début avril car le gel est le plus important risque pour ces plantes.
- les lupins, roses trémières, hellébores... seront à positionner dans les massifs ou les rocailles avec les bisannuelles de saison vendues en godet.

Les vieux gazons ayant souffert durant cet hiver seront à surveiller. On devra le plus souvent regarnir par semis certaines parties ou ajouter un peu de terreau pour rétablir la situation. On éliminera la mousse si nécessaire.

On "divisera les vivaces" en sélectionnant les plus vigoureuses pour les implanter dans des "sols neufs". Cette division est souvent très utile pour multiplier les plantes à des fins personnelles ou pour vos amis et voisins.

Avec la création de "notre nouvel espace" à Notre Dame, nous avons pensé en utiliser une partie pour ce type de multiplication. Celles-ci seront ensuite mises à votre disposition lors de notre Foire aux plantes organisée par l'Amicale, le 20 mai prochain à Girouard (de 11h à 17h).

Alors retrouvons nous à notre sympathique fête et dans cette attente, je vous souhaite bon jardinage. ●



Daniel de L'Amicale